**Procès-verbal de de la réunion du Conseil Municipal**

**du 29 avril 2024**

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Agnès ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Après scrutin, Monsieur Fabrice MICHEL a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, CURELY, DURAND, GRANEREAU, GUÉ, LERUTH, MICHEL, MOULIERAC, ROSSI, UGOLINI.

**Absents excusés** : MM. DUPONT, FONMARTY, LAGUILLON.

M. LAGUILLON a donné pouvoir à Mme GUE

**Absent**: MM. ALLAIRE, BUTON, LOREAU, SPERANZINI.

**Secrétaire de séance :** Monsieur MICHEL.

Date de convocation : 25 avril 2024

La séance est ouverte à 18 heures

**ORDRE DU JOUR**

**I. DELIBERATIONS**

**2024.04.12 Subvention Département Programmiste pour le projet de restructuration de l’école**

**2024.04.13 Subvention Fonds Vert Programmiste pour le projet de restructuration de l’école**

**2024.04.14 Annulation dettes**

**2024.04.15 Adoption règlement intérieur**

**2024.04.16 Jumelages**

**II. Points des Adjoints / Conseillers délégués  
  
III. Point CDC**

**IV. Divers**

**I. DELIBERATIONS**

**2024.04.12** **Subvention Département Programmiste pour le projet de restructuration de l’école**

Madame la Maire explique qu’il est nécessaire de réaliser une étude préalable et de programmation à la restructuration du groupe scolaire. Elle explique que la proposition du cabinet MP Conseil a été retenue et qu’afin de financer cette étude, il est possible de solliciter une subvention du Conseil Départemental (CDS appliqué 1,10 %).

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

**DEPENSES MONTANTS**

 - MP Conseil 18 380,00€ HT

TVA 3 676,00 €

**TOTAL 22 056,00 TTC €**

**RECETTES MONTANTS**

Département 50 % 8 250 €

Autofinancement 13 0806 €

**TOTAL 22 056 €**

Madame la Maire demande ensuite au Conseil Municipal d’accepter le plan de financement prévisionnel précité et l’autoriser à demander la subvention au Conseil Départemental prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

* **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel,
* **SOLLICITE** l’application du CDS
* **AUTORISE** Madame la Maire à présenter une demande de subvention au Conseil Départemental.

**2024.04.13 Subvention Fonds Vert / Programmiste pour le projet de restructuration de l’école**

Madame la Maire explique qu’il est nécessaire de réaliser une étude préalable et de programmation à la restructuration du groupe scolaire. Elle explique que la proposition du cabinet MP Conseil a été retenue et qu’afin de financer cette étude, il est possible de solliciter une subvention auprès de l’Etat dans le cadre du Fonds vert

Madame la Maire donne le détail du plan de financement prévisionnel :

**DEPENSES MONTANTS**

 - MP Conseil 18 380,00€ HT

**RECETTES MONTANTS**

Fonds Vert 80 % 14 704 € HT

Autofinancement 3 676 € HT

**TOTAL 18 380,00 € HT**

Madame la Maire demande ensuite au Conseil Municipal d’accepter le plan de financement prévisionnel précité et l’autoriser à demander la subvention prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité,

* **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel,
* **AUTORISE** Madame la Maire à présenter une demande de subvention auprès de l’Etat.

**2024.04.14 Annulation de dette**

Madame le Maire indique que la commission de surendettement de la Banque de France a décidé d’effacer les dettes de Mme M.S. J. domiciliée à Sainte-Terre pour des frais de cantine scolaire et de périscolaire d’un montant de 134,47 €.

En conséquence, il y a lieu d’effacer ces dettes.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l’unanimité d’admettre en non-valeur la somme de 134,47 €.

**2024.04.15 Adoption règlement intérieur à l’attention du personnel**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.212-4, L.1321-1 à 6 du code du Travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D’approuver le règlement intérieur du personnel de la commune de Sainte-Terre, comme joint en annexe.

Article 2 : Madame la Maire, Madame la Secrétaire Générale de Mairie sont chargées chacune, en ce qui les concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l’exécution de la présente délibération.

**DIVERS**

* **Composteur Fontaine**

Le composteur fontaine financé par l’USTOM sera livré le mardi 30 avril 2024 dans l’après-midi dans la cour du jardin sis dans l’impasse d l’école. L’entreprise Bertrand assurera gracieusement le déchargement.

* **Jury d’assises**

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

Didier LAMBERT

Geoffrey TOURREAU

Pascale MURAT

* **Base d’Adressage Locale**

Afin de présenter à la population la trame de Base d’adressage Locale des réunions publiques seront organisées pour chacun des 4 secteurs. Celles-ci se dérouleront les :

30 avril à 18h30

04 mai à 9h00

04 mai à 10h00

08 mai à 9h30

Le Conseil Municipal qui votera la mise en place de la BAL se fera au prochain Conseil Municipal.

* **Station d’épuration**

Les travaux de reconstruction commenceront très prochainement. Ces travaux seront tous réalisées par des entreprises locales et devraient être pris en charge intégralement par l’assurance.

**Jumelage Italie**

**2024.04.16 Jumelages**

Aurore Rossi représentera la commune en juin lors d’un séjour du 14 au 16 juin prochain dans 3 villages italiens Lillianes, Perloz, Fontainemore pour entamer les négociations utiles au futur jumelage envisagé.

Le Conseil Municipal autorise à l’unanimité Madame la Maire ou son représentant à entamer les démarches afférentes à ce jumelage

La commune espère pouvoir accueillir les italiens et les espagnols lors d’un séjour commun.

* **Jumelage avec ARBO (Espagne)**

Madame la Maire explique qu’elle a été invitée les 27 et 28 avril dernier à Arbo afin de continuer les démarches de jumelage entre nos deux villages.

* **Camping**

Le camping ouvrira ses portes le 1er juin prochain.

La commission camping a émis une liste de travaux qui devront être réalisés avant le 17 mai.

La commission recrutera deux gardiens pour assurer la saison.

* **Le Bulletin municipal** sortira mi-juin.
* Matthieu Moulierac souhaiterait que des aménagements pour diminuer la vitesse soient étudiés dans le secteur de la Croze.

La séance est levée à 18h42.

LISTE DES DELIBERATIONS

2024.04.12 : Subvention Département Programmiste pour le projet de restructuration de l’école

2024.04.13 : Subvention Fonds Vert Programmiste pour le projet de restructuration de l’école

2024.04.14 Annulation dettes

2024.04.15 Adoption règlement intérieur

2024.04.16 Jumelages

